

La francophonie et l'organisation des élections en Afrique noire à l'épreuve des pratiques démocratiques, 1992-2021.

Pascal Nzeucheu

Université de Bamenda, Cameroun

pacalnzeucheu@yahoo.fr

Résumé

Cette étude met en exergue la contribution de L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à l'organisation des élections et à la consolidation des idéaux démocratiques en Afrique noire Francophone. Elle montre que la Francophonie ne lésine pas sur les moyens pour apporter son appui aux pays membres dans le cadre de l'organisation des élections surtout présidentielles, législatives et référendaires. Dès lors, quel est l'apport de l'OIF à l'organisation des élections dans l'espace francophone en Afrique noire entre 1992 et 2021 ? L'objectif principal ici est l'analyse du rôle que joue cette Organisation internationale dans l'implémentation des systèmes politiques démocratiques en Afrique noire. L'étude examine les actions politiques de la Francophonie ainsi que son assistance électorale en Afrique noire 50 années après sa création. Pour y parvenir, l'article se base sur une approche méthodologique à la fois synchronique et déductive. Au-delà de la multidisciplinarité, l'étude fait usage des sources primaires et secondaires obtenues dans les centres de documentation et archives afin de mieux appréhender les contours des questions sus évoquées. Les résultats obtenus montrent que depuis 1992, les actions de la Francophonie en tant qu'organisation internationale, s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement et la formation des acteurs des processus électoraux en Afrique noire. En effet, l'OIF se base sur ses déclarations (particulièrement celle de Bamako en 2000) issues des sommets des chefs d'Etat et de gouvernements ainsi que ses missions d'observation ou celles d'information et de contact afin de crédibiliser ou de remettre en cause les processus électoraux.

Mots clés : *Francophonie, Elections, démocratie, Afrique noire.*

Abstract

This study highlights the involvement of the International Organization of La Francophonie (IOF) to the organization of elections and the consolidation

of democratic ideals in French-speaking Black Africa. It shows that the Francophonie does not skimp on the means to provide support to member countries in the framework of the organization of elections especially presidential, legislative and referendum. So, what is the contribution of the IOF to the organization of elections in the French-speaking area of Black Africa between 1992 and 2021? The study aims at analyzing the role played by this International Organization in the implementation of democratic political systems in Black Africa. For this reason, the study examines the political actions of the Francophonie and its electoral assistance in Black Africa 50 years after its creation. To achieve this, the article is based on a methodological approach that is both synchronic and deductive. In addition to a multidisciplinary survey, the study makes use of primary and secondary sources obtained in documentation and archives centers in order to better understand the aforementioned questions. The results obtained show that since 1992, the actions of the Francophonie as an international organization, walked toward the accompaniment and training of electoral processes actors in Black Africa. Indeed, the IOF is based on its statements (especially the one of Bamako in 2000) from the summits of Heads of State and Governments, as well as its observation and information and contact missions, in order to make the electoral processes credible or to call into question.

Key Words: *Francophonie, Elections, democracy, Black Africa.*

Introduction

Depuis leurs accessions à l'indépendance, plusieurs pays d'Afrique noire francophone (ensembles des pays situés au sud du Sahara membres de la Francophonie) ont fait preuve d'une difficile mise en place des institutions et processus démocratiques (Gbati, 2011). C'est une lapalissade d'affirmer que cette partie de l'Afrique a été marquée par des périodes politiques transitoires non démocratiques dues non seulement aux coups d'états, aux crises politico-électorales, aux alternances sans changement, mais aussi aux manipulations constitutionnelles visant à assurer la longévité des leaders politiques au pouvoir central (Wella, 2011 : 8). Contrairement aux pays d'expression anglaise, l'Afrique francophone apparaît en majorité « comme un désert de la démocratie, un champ de ruines démocratiques (Kokoroko, 2009 : 120).

Ainsi, motivée par la logique de lutter contre les crises dans les Etats membres, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) participe depuis de nombreuses décennies à l'accompagnement des acteurs impliqués dans les processus électoraux. En effet, l'OIF multiplie d'une part des stratégies afin de mettre au point une méthode qui permettrait d'anticiper le déclenchement des crises électorales. Et d'autre part, elle participe à la consolidation des processus de paix et des droits de l'homme au-delà de ses prérogatives originelles. En réalité, à sa création le 20 mars 1970, l'OIF avait pour objectif de regrouper les pays ayant en commun la langue française. Mais depuis l'amorce de la décennie 90 et surtout l'an 2000, ses actions reposent sur quatre principaux axes à savoir la diversité culturelle et linguistique ; la paix et la démocratie et les droits de l'homme ; l'éducation et la recherche ; le développement durable (Turpin, 2018). La Francophonie apparaît donc comme un outil essentiel pour la promotion de la culture démocratique et la valorisation des libertés publiques le plus souvent raturees par les Etats de l'Afrique noire francophone (Najjar, 2010 : 114). Elle accompagne les acteurs impliqués dans l'organisation des élections (les candidats, les organismes chargés de l'organisation des élections, les membres de la société civile, les gouvernants, les autres observateurs nationaux et internationaux). Plus est, à travers les sommets francophones débutés en 1986, elle développe des idées pouvant servir à l'amélioration des processus démocratiques dans l'espace francophone de l'Afrique noire constituée de 22 pays. Cet article analyse dès lors les contours de la contribution de la Francophonie aux élections en Afrique noire afin d'en déterminer les implications. La problématique centrale étant de savoir : quels sont les modes d'action de la Francophonie dans l'organisation des élections démocratiques en Afrique ? Les questions sous-jacentes visent à savoir quelle est la posture politique de la Francophonie dans le champ électoral en Afrique depuis 1992

? Comment se déploie la Francophonie sur la scène électorale dans les pays membres en Afrique ? Quelle est l'impact de l'implication de la Francophonie dans l'organisation des élections en Afrique ? L'objectif primordial étant la mise en exergue du rôle que joue cette organisation internationale dans l'implémentation des systèmes politiques démocratiques dans l'espace francophone en Afrique noire depuis 1992. Le cadre théorique de l'étude est le libéralisme qui accorde une place importante aux acteurs non-étatiques des relations internationales (organisations internationales, Organisations Non gouvernementales, multinationales et des organisations humanitaires et les individus) et soutient l'idée selon laquelle les régimes démocratiques favorisent la paix entre différents acteurs nonobstant les intérêts en jeu (Éthier, Diane, 2010, 32). Les grands axes qui structurent l'article reposent sur l'aperçu général de la situation politique de l'espace francophone de 1992 à 2021 (1); les actions de la francophonie en faveur de l'organisation des élections en Afrique noire (2) et les apports et limites des actions politiques de la Francophonie dans l'organisation des élections et la démocratie (3).

1. Aperçu général de la situation politique de l'espace francophone en Afrique noire depuis 1992

Une observation approfondie de la situation politique de l'Afrique noire au début de la décennie 1990 montre que la démocratie prenait difficilement son envol à cause des réformes imposées suite à la chute du mur de Berlin en 1989 et surtout les recommandations de la Banque mondiale et du Fond Monétaire International. C'est fort de ce constat que la Francophonie a acquis une dimension politique soutenant à la fois les pratiques démocratiques, la paix et les droits de l'homme dans ses pays membres en Afrique.

1.1. Les pays membres de la Francophonie en Afrique noire

En Afrique au sud du Sahara, l'espace francophone est constituée pour l'essentiel des pays ayant été administrés par la France pendant la période coloniale. L'OIF compte 22 pays membres en Afrique noire notamment en Afrique occidentale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo) ; en Afrique orientale (Burundi, Djibouti, Rwanda, Seychelles) ; en Afrique centrale (République Centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa, Gabon, Cameroun, Guinée équatoriale, Tchad) et en Afrique méridionale (Comores, Madagascar, Mauritanie). Le lien commun entre tous ces pays demeure l'usage de la langue française comme langue officielle ou langue co-officielle. Aussi, dans ces pays, le français occupe des positions stratégiques comme langue administrative, langue des médias, langue de la justice, langue d'enseignement, langue du commerce et des affaires, langue de l'armée.

Pour certain, ce sont des raisons historiques avec la France et pour d'autres, il s'agit de la proximité géographique des pays non francophones avec les pays francophones qui expliquent leur intégration dans la Francophonie. Le cas de la Guinée Equatoriale qui rejoint la communauté francophone en 1989 avec l'espagnol comme langue officielle témoigne cette assertion. Sa proximité géographique et socio-économique avec les pays francophones comme le Cameroun, le Gabon et le Congo Brazzaville l'a motivé à officialiser le français pour devenir membre permanent de l'OIF en 1997. Toutefois, c'est de manière délibérée que chaque pays ou gouvernement adhère à cette organisation tout en honorant aux principes et conditionnalités édictés par l'organisation. La théorie libérale des relations internationales explique mieux la coopération de cette organisation internationale avec ses pays membres en Afrique. Pour les libéraux en effet, la coopération internationale se base sur les principes d'interdépendance et de

droit international dans la perspective de résoudre les conflits et crises de manière pacifiques avant que ceux-ci ne se transforment en confrontation ouverte (Bouteiller, 2014). C'est suivant cette logique que la Francophonie participe à la démocratisation de son espace en Afrique. Par conséquent, en mettant l'individu et les intérêts collectifs au centre de sa coopération, la Francophonie valorise certains principes tels que la démocratie représentative, la coopération internationale, la liberté, l'Etat de droit, les droits de l'homme malgré la situation politique de ses membres en Afrique.

1.2. Situation politique actuelle de l'espace francophone en Afrique noire : entre crises électorales et longévité au pouvoir

Les reformes politiques des années 1990 ont contraint certains Etats autoritaires à adopter les principes de la démocratie représentative. Toutefois, les chercheurs s'accordent à affirmer que l'Afrique francophone apparaît en grande partie comme un espace avide de la démocratie car les reformes idéologiques initiées tardent à être effectivement implémentées (Guèye, 2009 : 20-24). En effet, malgré le multipartisme, l'organisation des élections, le principe de séparation des pouvoirs et l'attachement des africains aux valeurs démocratiques depuis les années 1990, il n'en demeure pas moins que l'ordre gouvernant développe des tendances politiques et surtout électoralistes afin de consolider et pérenniser son séjour au pouvoir. Dans ce contexte, Quantin parle de l'enracinement de l'autoritarisme compétitif (Quantin, 2009 : 73). Or les élections constituent l'élément primordial à l'ancrage des principes démocratiques dans la mesure où elles permettent aux populations de choisir librement leurs dirigeants et participer à l'action politique tout en favorisant l'alternance politique (Wella, 2011 : 52). En général, le vocabulaire des élections en Afrique noire francophone tourne autour des notions de fraudes, hold-up, instrumentalisation des

lois électorales, intimidation et manipulations constitutionnelles. En Afrique noire francophone, de nombreuses crises électorales parfois violentes ont été relevées à cause des enjeux politiques et de la mise à l'écart des normes démocratiques (Lissouck, 2003 : 217). Ces dernières années, plusieurs élections présidentielles, législatives et référendaires ont été organisées en Afrique francophone conduisant inéluctablement à l'enchevêtrement des crises électorales ou conflits de pouvoir. A titre d'illustration, la crise post-électorale en Côte d'Ivoire en 2010 qui a conduit à la chute du régime de Laurent Gbagbo ; l'opposition armée entre partisans de Laurent-Désiré Kabila et ceux de Mobutu qui s'est soldé par la chute du régime Mobutu et la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila au Congo Zaïre (N'Dimina, 2007 : 128).

Par ailleurs, la situation politique de l'Afrique noire francophone a été caractérisée par la longévité de certains présidents au pouvoir. C'est la conséquence directe des modifications constitutionnelles et l'autoritarisme de certains dirigeants africains. Cette situation a conduit à un net recul démocratique dans le champ politique en Afrique. Les pays membres de l'OIF où cette observation est faite sont : le Togo en 2002, le Tchad en 2005, le Cameroun en 2008, Djibouti en 2010, le Congo-Brazzaville en 2015, la Côte d'Ivoire en 2016 et la Guinée en 2020. Le maintien au pouvoir par des moyens non démocratiques étant un caractère tangible du non-respect de la volonté populaire. Toute chose qui serait à l'origine de multiples manifestations contre les leaders politiques avant, pendant et après les élections. A cela s'ajoute la modification des textes fondamentaux régissant la vie démocratique à l'instar de la constitution et du code électoral qui ne reçoit pas toujours le consensus de toutes les parties prenantes. Cela traduit en quelque sorte l'expression de la faillite démocratique. Celle-ci se caractérisant par l'échec des attentes suscitées par le constitutionnalisme rayonnant des années

1990. C'est ce qui fait affirmer les spécialistes que les pays d'Afrique noire francophones sont « assis sur une poudrière de scrutins à haut risque de déstabilisation, comparativement aux pays d'Afrique anglophone, qui semble-t-il, ont une longueur d'avance en matière d'avancées démocratiques » (Diouwara, 2020 et Djereke, 2020 : 13). Pourtant, les élections permettent l'évolution des comportements politiques (Kokoroko, 2009 : 116) et le renouvellement permanent de la classe dirigeante.

2. Francophonie politique et élections en Afrique noire

Dans le souci de contribuer à la démocratisation internationale, la Francophonie a élargi son champ d'action au domaine politique notamment électoral. L'OIF considère les élections comme un instrument de mesure du niveau de développement démocratique dans ses pays membres. C'est dans cette logique qu'elle organise fréquemment des sommets à l'effet d'attirer l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement sur cette question. Aussi, elle envoie des missions d'observation, d'information et de contact lors des élections dans les pays membres.

2.1. Sommets Francophones pour les bonnes pratiques électorales et démocratiques

Les Sommets francophones ont vu le jour en 1986 dans un contexte international marqué par des réformes politiques majeures dans le monde avec l'organisation des élections pluralistes dans les pays autrefois dominés par des régimes autoritaires. Ces sommets sont des instances de rencontres bisannuelles des hauts cadres des pays membres qui permettent d'échanger des idées et des expériences sur des sujets les concernant. Globalement, ces sommets regroupent quatre types de pays adhérents : les membres dits « de plein droit », les « régions », les « Etats associés » et les « Etats observateurs » auxquels s'ajoutent le statut d'« invité spécial »

pour les collectivités territoriales venants d'Etats n'y appartenant pas, mais qui participent à ses Sommets et à quelques-uns de ses programmes (voir « statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage », adoptés en 2002 et amendés en 2006). Au fil des années, les sommets de la Francophonie se sont intéressés à plusieurs reprises aux problématiques liées aux élections, aux pratiques démocratiques et à la bonne gouvernance au sein de ses pays membres. Considérant les élections comme un préalable indispensable au développement démocratique (Kokoroko, 2009 : 116), la vision de l'OIF est de permettre aux pays de l'espace francophone de prévenir les crises postélectorales, assurer la crédibilité des processus électoraux afin de sortir du sous-développement tout en assurant un avenir prospère pour les générations futures.

C'est dans la mouvance des changements politiques opérés durant la décennie 1990 ; les crises électorales et surtout le non-respect des lois électorales en vigueur et des conventions internationales que l'OIF a commencé à s'intéresser à la vulgarisation des principes démocratiques. Lors du sommet de Cotonou au Bénin en 1995 la Francophonie se pencha sur la notion de « espace de liberté et de démocratie » (Frémont, 2001 : 676) afin de réaffirmer son engagement pour l'épanouissement politique des peuples. Au cours du septième sommet de cette organisation à Hanoi au Vietnam du 14 au 17 novembre 1997, les participants se sont engagés à transformer cette organisation en une véritable force politique sur l'échiquier international. En dehors de la prévention des conflits dans les pays membres, l'OIF prenait d'ores et déjà un nouvel envol considérable en ce qui concerne la démocratisation de son espace. Cela s'est concrétisé durant le huitième sommet tenu à Moncton (Canada) du 3 au 5 septembre 1999 lorsque les Etats et gouvernements ont décidé de renforcer les pratiques démocratiques en Francophonie. Cet

engagement avait été synthétisé dans ce qui est appelé la Déclaration de Bamako adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernements le 3 novembre 2000 sur la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de la personne dans l'espace francophone. A partir des sommets de Beyrouth (Liban) du 18 au 20 octobre 2002 et celui du Québec en octobre 2008, ce document a servi comme guide pratique pour la détermination de l'OIF dans le processus de démocratisation de son espace jusqu'à nos jours. Aussi convient-il de préciser que le Secrétaire Général de la francophonie joue un rôle politique capital dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits et crises dans ses pays membres (voire l'Acte 7 de la Charte de la Francophonie adoptée le 23 novembre 2005). Ce rôle est perceptible dans les crises électorales et surtout l'observation des élections qui est devenue une priorité pour cette organisation.

2.2. La Francophonie et les missions d'observation des élections en Afrique noire

Le soutien électoral apporté par la Francophonie à ses pays membres ne vise pas à imposer un modèle démocratique établi mais à les accompagner dans l'implémentation des idéaux de paix et d'épanouissement politique. Il permet d'assurer la régularité des processus électoraux et renforcer la crédibilité des élections dans un contexte de pluralisme compétitif. Suivant cette logique, la Francophonie envoie régulièrement des missions d'observation des élections dans les pays membres pour une assistance électorale (Körner, 2013 : 11). A la demande des pays concernés, ces missions qui s'intéressent d'avantage aux élections présidentielles et législatives témoignent de la volonté de la Francophonie à suivre le déroulement des élections selon le modèle démocratique. L'investissement démocratique de la Francophonie concourt à la construction d'une paix durable pour ses membres.

Suivant le document intitulé « principes devant guider les missions d'observation d'élections » adopté en 1992 et réactualiser en 1996, les missions de la Francophonie ont un mode opératoire bien défini et participent de la coopération politique qu'elle entretient avec ses pays membres. Ce document cadre détermine les « paramètres de la missions opératoire qui doit précéder celle d'observation, élabore les termes de référence et émet les directives sur les membres et les modalités de déroulement d'une mission ainsi que la diffusion éventuelle de ses conclusions (Frémont, 2001 : 679). Les missions de la Francophonie se déploient en trois phases préélectorales, électorales et postélectorales.

Durant la phase préélectorale, les observateurs de la mission francophone s'attèlent à s'approprier des textes électoraux et constitutionnels à l'intention des institutions chargées d'organiser et de contrôler le scrutin. Ils organisent également des séminaires d'échange des expériences en matière électorale ; ils rencontrent les candidats, les leaders des partis politiques, les autorités administratives et politiques ; les représentants des institutions chargées de l'organisation et du contrôle de l'élection notamment Elections Cameroon (au Cameroun), la commission nationale électorale (en République Démocratique du Congo), la commission Electorale Nationale Indépendante (au Togo, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Burundi, au Niger) ; la cour constitutionnelle, le Ministère de l'Intérieur ou de l'Administration Territoriale, les représentants des Organisations Non Gouvernementales et les représentants de la société civile et les responsables des médias et de la presse. L'assistance électorale apportée par la Francophonie à ces organes vise à renforcer surtout leurs capacités matérielles et opérationnelles.

S'agissant de la période électorale, les observateurs de la Francophonie se déploient dans les régions en commun accord avec les autres observateurs internationaux afin de mieux prendre l'atmosphère du déroulement du scrutin.

Concrètement, ils « assistent aux opérations de vote et observent leur bon déroulement, en appliquant les principes directeurs fixés par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) » (Maene, 2012 : 4). Les principaux points visés par les observateurs de l'OIF concernent les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote, les conditions de vote (secret du vote, régularité du matériel électoral utilisé, présence des représentants des partis et des candidats, l'existence ou non de tentatives d'intimidation ou d'influence à l'intérieur ou à l'extérieur du bureau de vote), les conditions de dépouillement (qualité des agents chargés du dépouillement, méthode de décompte des bulletins, concordance avec la législation et la réglementation en vigueur).

Quant à la phase postélectorale, elle est marquée par la réunion des observateurs, la mise en commun des observations faites sur le terrain avant et pendant les élections. Au cours de leurs rencontres, ces observateurs établissent un communiqué de presse et donne un rapport public et rédigent un rapport final adressé aux autorités du pays concernés et à l'OIF. C'est ce rapport qui permet d'attester les avancées ou reculs démocratiques dans un Etat car les missions d'observation des élections de l'OIF sont composées généralement des juristes, des parlementaires élus au parlement de l'organisation, la Délégation aux Droits de l'Homme, à la Démocratie et à la Paix (DDHDP) de l'OIF.

Globalement, l'OIF se focalise sur un certain nombre de conditionnalités ou préalables dans le but de donner du crédit au processus électoral dans un pays. Les missions d'observation des élections visent à contrôler les bonnes pratiques électorales qui conditionnent parfois les principes d'aide à l'étranger (Ndoumou, 2012 : 7). Elle contribue à l'amélioration des principes qui gouvernent le jeu électoral dans un pluralisme concurrentiel. C'est la raison pour laquelle elle organise des sessions de formation avec les acteurs

institutionnels, partisans et indépendants. Cela permet de s'assurer que la presse est libre, l'atmosphère politique est calme (pas de guerre, pas de conflits armés, pas de grèves etc.), tous les candidats sont libres pendant la campagne électorale, que le temps imparti dans les médias publics à chaque candidat par le Conseil Supérieur de la Communication soit respecté, que les candidats reçoivent le financement de leur campagne dans les délais, que le fichier électoral reflète la réalité des électeurs effectivement inscrits avec l'absence des doublons, des électeurs décédées et des mineurs et que des normes internationales relatives aux élections sont respectées (Vettovaglia, 2010). Par ailleurs, l'OIF recommande une meilleure implication des partis politiques dans la suivie de tout le processus électoral, notamment pour la constitution du fichier électoral. Toutefois, la mise en œuvre des missions d'observations obéit à des règles procédurales particulières dont l'objectif est de respecter la souveraineté des Etats hôtes (Kokoroko, 2005).

Lorsque les élections sont organisées dans un climat politique tendu, la Francophonie reçoit l'appui logistique et sécuritaire des autres organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies. Ce fût le cas en Côte d'Ivoire en 2010 avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire(ONUCI) (Mbono, 2011). Aussi, avant la tenue des élections, l'OIF recommande l'apaisement aux pays concernés afin d'éviter l'escalade des tensions postélectorales. La Guinée est le cas récent le plus palpable à ce sujet car la population encouragée par l'opposition au président Alpha Conté manifestaient violemment contre le référendum sur la Constitution et les législatives organisées conjointement. Pour eux il s'agissait d'une manœuvre en plus du fichier électoral douteux qui lui a permis de briguer un troisième mandat en 2020 (La Croix, 2020). Dans ce cas de figure, l'OIF a mis fin à sa mission d'observation six jours avant la tenue du scrutin et recommandé aux autorités de réitérer l'engagement de l'OIF à

poursuivre son assistance électorale en faveur de la démocratie et les droits de l'homme. Cependant, malgré ses actions politiques, la Francophonie est confrontée à des contraintes géographiques, politiques et socio-temporelles.

3. Apports et limites des actions politiques de la Francophonie dans l'organisation des élections en Afrique noire

La déclaration de Bamako, référentiel juridique qui guide les actions politiques de la Francophonie est l'instrument cadre visant à redynamiser le champ politique électoral voire démocratique dans l'espace francophone en Afrique. Malgré la persistance de quelques lacunes dans les processus électoraux en Afrique francophone, il est possible d'affirmer que les actions politiques rationalisées de la francophonie ont été plus ou moins bénéfiques pour ses membres en Afrique. Cela est vérifiable dans plusieurs domaines de la vie politique des pays concernés.

3.1. Apports sur l'amélioration des processus électoraux en Afrique francophone

Au même titre que d'autres organisations internationales, la Francophonie a contribué à la l'organisation régulière des élections en Afrique Francophone. Les pays comme le Niger, le Cameroun, le Gabon et le Tchad où les calendriers électoraux étaient seuls l'apanage du président autocratique organisent désormais des élections à des périodes connues de tous les acteurs (Jacquemot, 2019 : 5). Malgré le fait que ces élections ne répondent pas totalement aux canons du jeu électoral, il est d'autant plus important qu'elles participent à la construction d'un espace francophone démocratique.

Par ailleurs, à travers ses séminaires de renforcement des capacités des acteurs politiques et de la société civiles, la Francophonie a participé à l'apaisement de la vie politique des

pays de l'espace francophone en Afrique bien que des conflits armés persistent au Congo, au Mali, au Cameroun en République Centrafricaine (Ighobor, 2019). A cela s'ajoute des coups d'Etats dans les pays comme le Mali en 2020, la tentative de putsch au Burkina Faso en 2015 et au Niger en 2010, elle s'est positionnée comme une organisation avant-gardiste dans la prévention des querelles pré et postélectorales. Comme l'affirme Diouf, « les élections sont devenues partout la norme et le fondement de la légitimité démocratique; le pluralisme s'est progressivement installé; des organes de régulation et de médiation se déploient; le respect de la liberté d'expression s'améliore » (Diouf, 2010 : 21).

Plus globalement, des réformes institutionnelles ont été développées dans l'espace francophone en Afrique noire suite à la déclaration de Bamako de 2000. Plusieurs organismes indépendants de gestion et d'organisation des élections ont été mis sur pieds dans les pays francophones afin de renforcer la légitimité des élections et des élus. Au Cameroun par exemple, l'ONEL (l'observatoire National des Elections) a été créé en 2000 avant d'être remplacée en 2006 par Elections Cameroon. Au Sénégal, l'Observatoire National des Elections (ONEL) créé par le président Abdou Diouf en 1997 est remplacée par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) en 2005. De même, au Mali, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) créée en 1997 avait été modifiée par La loi n° 02-007/AN-RM du 12 février 2002 puis la loi modificative (loi n° 04 – 012/ AN-RM du 30 janvier 2004) (Au Tchad, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) fût créée en 2007. Dans les cas du Bénin, de la Guinée Conakry, du Mali, du Niger et du Burkina Faso les Commissions intègrent de manière explicite la « société civile », et ne comptent donc pas que des membres « politiques » (Hounkpe et Fal, 2010 : 24) Les gouvernements francophones s'efforcent malgré la lenteur à mettre sur pieds des principes démocratiques afin de ne pas subir les sanctions prévues par la

Francophonie. Entre autres, la Francophonie peut refuser de soutenir la candidature du pays concerné à un poste électif au sein des organisations internationales ; restreindre l'octroi du visa aux autorités et la suspension du pays concerné aux assises et à la coopération multilatérale pouvant déboucher à la suspension dudit pays de la Francophonie lorsque la situation est grave (Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000). De même, l'OIF condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal afin de préserver la démocratie.

3.2. Les limites interventionnistes de la francophonie dans les processus électoraux

Au-delà des apports de la Francophonie politique à la démocratisation de son espace en Afrique, la réalité politique de certains pays montrent que ces apports ont des limites. En effet, dans les pays francophones en Afrique noire, la vie politique et spécifiquement électorale persiste avec les coups d'États, les violences liées à la mauvaise organisation des élections, les manipulations constitutionnelles visant à maintenir les leaders au pouvoir, le non-respect des droits de l'homme à travers la répression violente des grèves ; le châtement réservé aux journalistes, aux prisonniers et aux défenseurs des droits de l'homme ; la montée du tribalisme institutionnalisée, la corruption et la manipulation des acteurs impliqués dans le jeu électoral. Dans toute cette pléthore d'entraves à la démocratisation globale, il est difficile pour les observateurs internationaux comme la Francophonie de rejeter en bloc les élections organisées dans des situations troubles.

En conséquence, les observateurs de la Francophonie sont parfois confrontés à une difficulté d'ordre pratique à caractère subjectif. De facto, le nombre limité d'observateurs de cette organisation qui réduit considérablement leur champ d'action en termes de déploiement géo-temporel. Certaines missions d'observation se limitent aux zones urbaines sans

véritablement s'imprégner de la réalité électorale dans les périphéries. C'est le cas des missions d'information et de contact qui restreint l'observation électorale est à certains bureaux de vote de la capitale politique du pays concerné le jour même des élections. Or dans les pays en développement, les zones rurales sont les plus délaissées en termes de voies de communications pour l'acheminement des bulletins de vote, l'accessibilité et l'électrification dans les bureaux de vote. C'est la raison pour laquelle les rapports d'observation sont qualifiés de partielles ou limités pour crédibiliser ou de critiquer le processus électoral dans certains pays.

Conclusion

La Francophonie multiplie des actions politiques au fil des années en faveur de la démocratie, la paix et les droits de l'homme. En ce qui concerne la démocratie, elle envoie des missions d'observation des élections présidentielles, législatives et référendaires afin d'apporter son appui électorale aux Etats et gouvernements membres pour consolider la démocratie en les accompagnants dans la prévention et les sorties de crises liées aux élections. Plus est, par le biais de l'assistance électorale, elle apporte un appui institutionnel, juridique, technique et matériel considérable pour ses pays membres. Par ailleurs, elle participe à la formation des personnels électoraux, à la sensibilisation des acteurs politiques dans le cadre des dites élections et à la mise en place de tissus normatifs et opératoires en matière électorale. En définitive, et malgré ses limites, l'OIF s'inscrit dans la logique de la géopolitique du « français » dans le monde et apparaît 50 ans après sa création comme un outil indispensable pour la promotion de la culture démocratique et la valorisation des libertés fondamentales le plus souvent mis entre parenthèses par les Etats de l'Afrique noire francophone.

Bibliographie

Archives du Ministère de l'Administration Territorial du Cameroun, « Charte de la Francophonie adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie à Antananarivo, le 23 novembre 2005 ».

Bouteiller Valentin (2014), « La théorie libérale des Relations Internationales », *Les Yeux du Monde*, <https://les-yeux-du-monde.fr/ressources/18582-la-theorie-liberale-des-relations/>, consulté le 20 juin 2021.

Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, *Supplément du Journal de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie*, N° 19-novembre/décembre 2000.

Diouf Abdou (2010), « L'action politique de la francophonie », *Géoéconomie*, Vol. 4, N° 55, pp. 15-22.

Diouwara Tidiane (2020), « Elections en Afrique : Entre alternances politiques contestées et troisièmes mandats, que choisir ? », <https://blogs.letemps.ch/tidiane-diouwara/2020/03/13/31/>, consulté le 16 mai 2021.

Djereke Jean-Claude (2020), *L'Afrique francophone est-elle condamnée ?*, Paris, l'Harmattan.

Éthier Diane (2010), *Introduction aux relations internationales : quatrième édition*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Frémont Jacques (2001), « Francophonie, droits de l'Homme, paix et démocratie : Un bilan de dix années d'engagement », *Francophonie et démocratie*, Paris et Bruxelles, Frémont Jacques, Pedone et Bruylant, pp. 671-694.

Gbati Biléou Sakpane- (2011), « La démocratie à l'africaine », *Éthique publique*, Vol. 13, n° 2, <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/679> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.679>,_ consulté le 25 juin 2021.

Guèye Babacar (2009), « La démocratie en Afrique : Succès et résistances », *Pouvoirs : Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, Vol. 2, N°129, 5-26.

Houkpe Mathias et Fal Ismaila Madior (2010), *Les commissions électorales en Afrique de l'ouest. Analyse comparée*, Abuja, Friedrich-Ebert-Stiftung.

Ighobor Kingsley (2019), « Les foyers de conflits en Afrique », *Afrique Renouveau*, <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/d%C3%A9cembre-2019-mars-2020/les-foyers-de-conflits-en-afrique>, consulté le 9 juin 2021.

Jacquemot Pierre (2019), « Les élections en Afrique, marché de dupes ou apprentissage de la démocratie ? », *Revue internationale et stratégique*, IRIS, Vol. 2, N°114, pp. 52-63.

Kokoroko Dodzi (2005), *Contribution à l'étude de l'observation internationale des élections*, thèse de doctorat en droit, Université de Poitiers.

Kokoroko Dodzi (2009), « Les élections disputées : réussites et échecs », *Pouvoirs : Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, Vol. 2, N°129, pp. 115-125.

Körner Harry (2013), *Les relations postcoloniales entre la France et l'Afrique: le rôle de la Francophonie «politique»*, Munich, GRIN Verlag.

La Croix (2020), « En Guinée, Alpha Condé va pouvoir commencer un troisième mandat controversé », <https://www.la-croix.com/Monde/En-Guinee-Alpha-Conde-pouvoir-commencer-troisieme-mandat-controverse-2020-11-07-1201123504>, consulté le 28 juin 2021.

Lissouck Félix François (2003), *Pluralisme politique et droit en Afrique noire francophone: essai sur les dimensions institutionnelles et administratives de la démocratisation en Afrique noire francophone*, Lyon 3, Atelier national de reproduction des thèses.

Maene Jean-Claude (2012), « Les missions francophones d'observation des élections », *Projet de Rapport*, Bruxelles, Communauté française/Wallonie-Bruxelles.

Mbono Aloys Stéphane (2011), *La francophonie et la prévention des conflits post électoraux en Afrique: cas de la Côte -d'Ivoire*, Master en Science Politique et Relations Internationales, Université de Lyon 3.

N'Dimina-Mougala Antoine-Denis (2007), « Les conflits africains au XXe siècle. Essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Vol. 1, N° 225, pp. 121-131.

Najjar Alexandre (2010), « La francophonie, un mouvement culturel ou politique ? », *Géoéconomie*, Vol. 4, N° 55, pp. 131-134.

Ndoumou Fabien Désiré (2012), *Les missions d'observation des élections*, Paris, l'Harmattan.

Quantin Patrick (2009), « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs : Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, Vol. 2, N °129, 65-76.

Service des conférences internationales de l'OIF, « Statuts et modalités d'adhésion à la conférence des chefs d'état et de gouvernement des pays ayant le français en partage » adoptés en 2002 et amendés en 2006, <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-9/modalites%20adhesion%20OIF.pdf>, consulté le 20 juin 2021.

Turpin Frédéric (2018), *La France et la francophonie politique : histoire d'un ralliement difficile*, Paris, les Indes savantes.

Vettovaglia Jean-Pierre et al (2010), *Démocratie et élections dans l'espace francophone. Prévention des crises et promotion de la paix* Vol. 2, Bruxelles Bruylant.

Wella Mazamesso (2011), *Processus électoraux en Afrique noire francophone*, DEA en Droit public, Université de Lomé.